



**Conseil d'administration
Séance du 25 février 2016**

**Délibération n°06-2016
Proposition de paiement échelonné pour les inscriptions
aux cours des élèves en classe préparatoire et « Grand Public »
et des étudiants de l'« Enseignement Supérieur »**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Pour pallier certaines difficultés financières vécues par les élèves et les étudiants, l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg a décidé de permettre à partir du 1^{er} mars 2016 l'échelonnement des règlements des inscriptions aux cours et stages. Les élèves s'inscrivant en classe préparatoire, les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves des cours et des stages « grand public » pourront ainsi échelonner leur paiement en plusieurs fois (jusqu'à 4 fois, entre septembre et décembre). Le service comptabilité constituera ce dossier sur justificatifs apportés par le demandeur dont la Trésorerie Municipale assurera ensuite la gestion.

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'accorder à compter du 1^{er} mars 2016 un paiement échelonné pour les inscriptions des élèves en classe préparatoire, des étudiants en enseignement supérieur et des élèves pour les cours « grand public » ;

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président
Marc POTTIER



école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 23

Vote à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20160225-06-2016-
DE l'Abbaye 50100 Cherbourg-Octeville
Date de réception préfecture : 2016-03-01 10:22:11